



Fiche de suivi de dossiers Du Département Développement

La note suivante doit permettre aux ligues de mieux suivre l'état d'avancement de certains dossiers en cours dans notre Département. Pour expérimenter ce dispositif d'information régulière, cette fiche sera envoyée dans les régions avec une périodicité mensuelle en fonction des sujets d'actualité. Elle doit permettre aux ligues de relayer l'information sur le terrain et de mieux suivre l'avancement des dossiers de notre Département.

sujets	remarques
1) Packs structures labellisées 2001	<p>Cette années le pack aux clubs labellisés sera envoyé d'ici fin mai. Le retard pris cette année pour la diffusion du pack s'explique en grande partie par la nécessité de repenser les différents outils notamment pour tenir compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des engagements pris dans le cadre des contrats de partenariats signés récemment, - du transfert de la prise en charge de la mise en œuvre de ces packs par Voile de France, - de la validation du projet de club et de la refonte des différents labels d'activité... <p>Suite à ces contraintes, et pour ne pas pénaliser les clubs et les fonctionnements régionaux, un pack minimum devrait être envoyé par le Département Développement pour la fin mai aux clubs labellisés en 2001. Il comprendra essentiellement des outils pédagogiques. Un pack plus complet de signalétique sera adressé ensuite par la filiale. Il comprendra les panneaux clubs et l'ensemble des outils de promotion intégrant les visuels des partenaires.</p>
2) Opérations de cofinancement de voiles sportives	<p>Le dossier technique de cofinancement de voiles sportives a été adressé aux clubs labellisés EDS ou EDC en 2001 et ayant répondu à l'enquête du mois de janvier. Il est encore incomplet car nous ne disposons pas des tarifs du matériel relevant de fournisseurs retenus par la FFVoile (tarifs négociés par VDF). Les clubs peuvent cependant commander dès maintenant le matériel pour lequel ils peuvent choisir leur fournisseur. Cette opération n'est pas limitée dans le temps mais concerne 1100 voiles dans un budget de partenariat qui ne pourra pas être dépassé. Renseignements : Vincent ou Corinne tél : 01 44 05 81 05 ou 04</p>
3) Opérations de cofinancement CIDIL	<p>Il reste du matériel en cofinancement CIDIL pour les EFV :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 27 voiles 3.5 M planche à voile - 24 gréements 4M planche à voile - 21 voiles 4M planche à voile - 15 voiles catamaran Dart 16 - 21 voiles de catamaran Newcat 12 - 11 voiles de catamaran New cat F1
4) Actes du séminaire Développement	<p>Les actes du séminaire Développement 2001 reprenant les différents compte rendu des groupes de travail et les éléments statistiques présentés lors du séminaire seront diffusés aux participants et à l'ensemble des ligues d'ici fin mai.</p>
5) Lettre de Grand Voile « Spécial Labels »	<p>Un numéro de la lettre de Grand Voile « spécial labels » est en cours de réalisation pour une diffusion à l'ensemble du réseau vers août/septembre avant la relance des labels 2002.</p>
6) Monitorat fédéral de Voile	<p>Un projet d'amendement concernant les moniteurs fédéraux doit être présenté jeudi 10 mai 2001 devant le parlement. Ce projet devra ensuite être présenté au Sénat. Vous devriez pouvoir trouver le texte de cet amendement sur le site de l'Assemblée Nationale.</p>
7) A consulter	<ul style="list-style-type: none"> - La lettre du COSMOS d'avril 2001 qui fait le point sur l'état de négociations de la convention collective du sport et sur les employeurs titulaires de brevets fédéraux. Pour recevoir régulièrement la lettre du COSMOS par mail écrire à : CoSMoS@cnoisf.org - Un numéro de STAT – INFO présente les résultats de l'enquête « pratiques sportives 2000 » à télécharger à l'adresse suivante : http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/image/Stats-Pratiques2000.pdf. Un autre numéro porte sur les diplômes professionnels délivrés par le MJS à télécharger à l'adresse suivante : http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/image/Stat-dip99.pdf - Détail sur la nouvelle classification des autoroutes pour informer vos structures : www.autoroutes.fr